



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2019

### Compte-rendu de réunion

---

#### Présents :

##### Moïse CARON (Maire)

Marie-Jos LIGIER (Adjoint)

Yannick CAILLET

Liliane MARSAC

François MINEAU (arrive à 9 h 10)

Henri VENTROUX (Adjoint)

Laurent BESNARD

Gérard VINAY

Jackie WITZ (Adjoint)

Claudine LECLERE

**Absents excusés :** Thierry HECTOR (procuration à M. Besnard)  
Daphné PERROT (procuration à M. Caron)

Date de convocation : 21 mai 2019 ; affichage ODJ : 21 mai 2019

Mr le Maire accueille les conseillers municipaux et le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 9 h 00 (M. Mineau est arrivé à 9 h 10) ; la séance a été levée à 9 h 50.

---

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents qui veut être le secrétaire de séance afin de dresser le procès-verbal de cette réunion de conseil municipal. Monsieur Caillet se propose, il est donc désigné comme secrétaire de séance.

Dorénavant à chaque début de réunion, le procès-verbal de la dernière séance de conseil sera lu puis signé par chaque membre présent.

#### 1/ DELIBERATIONS

1.1/ délocalisation de la mairie actuelle et de l'ensemble des bureaux vers les locaux vacants au-dessus de la salle des mariages, soit au 1<sup>er</sup> étage à côté de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission de travail « modification/aménagement des bâtiments communaux » a été créée. Dans le but de travailler outre la salle des mariages, le projet de délocalisation de l'actuelle mairie et la création de commerces au RDC Monsieur le Maire précise que dans le CR de la réunion du 25 mai 2018 il a bien été précisé « réhabiliter la salle des mariages en vue d'y intégrer de nouveaux commerces ».

Monsieur le Maire donne en copie à chaque conseiller un extrait de l'article paru dans le Démocrate le 22/04/2019 qui parle d'un projet de commerces sur la commune.

Une modification d'écriture auprès de la préfecture sur la délibération du 25 mai 2018 va être faite. Aujourd'hui il s'agit de voter sur le principe de la délocalisation de la mairie.

Mme Ligier prend la parole en soulignant que le « principe » est important. Travailler dans l'actuelle mairie à plusieurs dans les locaux est pratiquement impossible. Ils sont trop petits, trop bruyants et non conçu pour deux personnes en administratif, un adjoint voir deux et des conseillers municipaux, tous en même temps.



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**  
27120

M. Vinay précise qu'il aurait fallu chiffrer un accueil pour les personnes handicapées et réaménager les bureaux administratifs au rez-de-chaussée de l'actuelle mairie.  
Monsieur Ventrux signale que discuter sur des devis n'est pas à l'ordre du jour de la réunion de conseil de ce jour.

M. Caillet signale qu'il y aura de toute façon un accès aux salles de réunion pour les personnes handicapées.

Monsieur le Maire reprend la parole en signalant que si la commission a été créée c'est bien pour cela et que la décision de délocalisation en face des coûts à bien évidemment fait l'objet de réflexions lors des nombreuses réunions de commissions. Il est précisé qu'il y aura un chiffrage détaillé du réaménagement de la nouvelle mairie, puisque nous avons presque la totalité des devis.

Pour information Monsieur le Maire donne quelques chiffres des travaux qu'il faudrait envisager dans l'actuelle mairie, afin de pouvoir y travailler « un peu mieux ». Le devis d'assainissement est entre 10 et 15 000 €; le devis concernant la pose de l'ascenseur est à minima de 25 000 €, compte tenu de l'obligation de fonder un socle génie civile et l'électricité est également à refaire, environ 10000€.

Tout cela sans compter les cloisons qu'il faudrait faire en RDC, environ 8000€. De plus, cela ne répondrait pas complètement au besoin car difficile à aménager. Alors que nous avons des locaux VACANTS, beaucoup plus adaptés avec des parkings prévus pour la mobilité réduite, pour les mal voyant. Enfin, concernant la nouvelle mairie il n'y a pas beaucoup de différence sur les couts de revients. Lors du budget 2019, il a été voté la somme de 50.000€, et bien que cela reste un budget, car nous n'avions pas forcément toutes les données lors du vote, la commission pense pouvoir s'y tenir. Cela montre bien le peu d'écart entre une future mairie adaptée aux besoins et des travaux dans des locaux qui n'offrirons pas les mêmes avantages

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultat du vote à main levée :

Contre	3	Abstention	0	Pour	09
--------	---	------------	---	------	----

Mme Leclère  
MM. Vinay, Hector

Dont 1 procuration

Mme Leclère et M. Hector précisent qu'ils ont voté contre car ils restent dans l'attente d'avoir les documents chiffrés.

1.2/ Affectation du bâtiment de la mairie actuelle située 2 rue des écoles, en maison des associations avec possibilité de commerces au rez-de-chaussée

M. Mineau demande que soit prévu de rendre accessible aux personnes handicapées la maison des associations, la salle du RDC pourra sans aucune modification y répondre.

Monsieur le Maire invitent les conseillers municipaux à passer au vote.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

Résultat du vote à main levée :

Contre 3

Abstention 0

Pour 09

Mme Leclère  
MM. Vinay, Hector

Dont 1 procuration

Les deux autres délibérations prévues à la convocation ont été retirées du vote, faute de renseignements nécessaires.

---

Le prochain conseil municipal aura lieu le Jeudi 18 juillet 2019 à 19 heures. *A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.*